

**RÈGLEMENTS**  
**ADMINISTRATIFS**  
**LIGUE**  
**INTERCITÉS**  
**LAURENTIDES / LANAUDIÈRE**



# ***Tables des matières***

<b>Tables des matières</b>	<b>2</b>
<b>1. Enregistrement et Affiliation</b>	<b>3</b>
<b>2. Inscription des équipes</b>	<b>3</b>
<b>3. Condition(s) d'Admissibilité</b>	<b>3</b>
<b>4. Listes de joueurs</b>	<b>3</b>
<b>5. Catégorie Atome (restrictions)</b>	<b>3</b>
<b>6. Équipe dissoute durant la saison</b>	<b>4</b>
<b>7. Délégués d'association, Adjoints ou Représentants</b>	<b>4</b>
<b>8. Arbitres, Officiels Hors Glace et Chronométrateurs</b>	<b>4</b>
<b>9. Tournois</b>	<b>4</b>
<i>9.1 Tournoi Hors Québec</i>	<i>4</i>
<b>10. Frais d'adhésion</b>	<b>4</b>
<b>11. Cotisation additionnelle</b>	<b>5</b>
<b>12. Parties Hors-Concours</b>	<b>5</b>
<b>13. Transmission des Rapports de Parties</b>	<b>5</b>
<i>13.1 Transmission des résultats des matchs joués</i>	<i>5</i>
<i>13.2 Transmission des feuilles de pointages originales</i>	<i>5</i>
<i>13.3 Statistiques de classement</i>	<i>5</i>
<i>13.4 Mise à jour des statistiques individuelles sur le site (<a href="http://www.hockeylill.qc.ca">www.hockeylill.qc.ca</a>)</i>	<i>5</i>
<i>13.4 Mise à jour des statistiques individuelles sur le site (<a href="http://www.hockeylill.qc.ca">www.hockeylill.qc.ca</a>) (suite)</i>	<i>6</i>
<b>14. Chandails des équipes</b>	<b>6</b>
<i>14.1 Ensemble des chandails</i>	<i>6</i>
<i>14.2 Uniformité des chandails</i>	<i>6</i>
<i>14.3 Couleur (s) des chandails</i>	<i>6</i>
<b>15. Annulation d'une partie</b>	<b>6</b>
<b>16. Classement des équipes (saison et séries)</b>	<b>7</b>
<i>16.1 Points alloués</i>	<i>7</i>
<b>16.2 Départage d'égalité (H.Q. 9.8)</b>	<b>7</b>
<b>17. Associations</b>	<b>8</b>
<b>18. Limite(s) des territoires</b>	<b>8</b>
<b>19. Allocation de dépenses</b>	<b>8</b>
<b>20. Présence aux assemblées</b>	<b>8</b>
<b>21. Conduite préjudiciable d'une association envers la ligue</b>	<b>8</b>
<b>22. Batailles avant le début de la partie</b>	<b>8</b>
<b>23. Acquiescement des états de compte</b>	<b>9</b>
<b>24. Adresse des sites internet et logos des associations</b>	<b>9</b>

**Note 1 :** Le genre masculin est employé afin d'alléger le texte.

**Note 2 :** Le mot Association inclut le mot Organisation

## **1. Enregistrement et Affiliation**

Seules les associations et/ou équipes de statut amateur et mineur approuvé par Hockey Québec peuvent faire partie de la Ligue Intercités Laurentides Lanaudière.

De plus, chaque Association devra s'enregistrer à Hockey Québec selon la classification que lui reconnaît cet organisme.

## **2. Inscription des équipes**

La date limite pour inscrire une équipe sera le dernier vendredi du mois d'août de chaque année.

**Pénalité:** Toute Association qui ne se conforme pas au règlement se verra imposer une pénalité de 300.00\$ dollars.

## **3. Condition(s) d'Admissibilité**

Toute Association qui désire faire partie de la Ligue Intercités Laurentides Lanaudière doit enregistrer un minimum de trois (3) équipes selon la classification reconnue par Hockey Québec.

## **4. Listes de joueurs**

Tous les joueurs doivent obligatoirement être enregistrés à Hockey Québec avant le début de la première partie de l'équipe.

**Pénalité:** Toute Association qui ne se conforme pas au règlement se verra imposer une pénalité de soixante quinze (75.00\$) dollars par équipe fautive.

## **5. Catégorie Atome (restrictions)**

### **Restrictions applicables à la catégorie atome uniquement:**

5.1 Les statistiques individuelles des joueurs ne sont pas publiées;

5.2 Les équipes doivent être composées d'un minimum de treize joueurs excluant le (s) gardien (s) de but;

5.3 L'entraîneur doit accorder un temps de glace équitable à tous les joueurs en uniforme (incluant les joueurs affiliés s'il y a lieu);

Lorsqu'une plainte écrite sera reçue par le Comité exécutif au sujet du paragraphe 5.3. Le comité exécutif peut assigner un membre du comité de discipline afin de juger de la pertinence de la plainte. Le membre du comité de discipline aura la responsabilité d'épier les parties impliquant une équipe atome. Le membre du comité de discipline doit faire rapport aux membres de l'exécutif dans les délais prescrits. Le Comité Exécutif aura plein

pouvoir de sanctionner l'équipe fautive. La (les) sanction(s) imposée(s) par le Comité Exécutif.

## ***6. Équipe dissoute durant la saison***

Lorsqu'une équipe de la Ligue Intercités est dissoute et/ou se retire après le début de la saison. Toutes les parties jouées et non jouées sont considérées gagnées par l'équipe adverse. Seuls les points et les punitions demeurent intacts au dossier individuel des joueurs.

**Pénalité:** Une pénalité de trois cent (300.00\$) dollars seront imposés aux Associations qui retireront une équipe après la date limite d'inscription. Le coût d'adhésion de cette équipe ne sera pas remboursable.

## ***7. Délégués d'association, Adjoint ou Représentants***

Le Délégué(e) d'une association, son adjoint officiel ou un Représentant de l'association devrait être présent à toutes les parties locales et devrait se présenter au personnel d'entraîneur de l'équipe adverse.

## ***8. Arbitres, Officiels Hors Glace et Chronométrateurs***

Le délégué (e) et son Association sont responsables de l'appointement des arbitres, juges de ligne, officiels hors glace et chronométrateurs pour toutes les parties locales disputées sur leur territoire. Ils en assument aussi tous les frais inhérents.

## ***9. Tournois***

Le personnel d'équipe ou le délégué à l'obligation d'informer le registraire de la Ligue de sa participation à un tournoi dans les délais prévus.

### **9.1 Tournoi Hors Québec**

Une équipe qui désire participer à des tournois à l'extérieur du Québec, doit le faire avant le 31 décembre.

## ***10. Frais d'adhésion***

Les frais d'adhésion à la Ligue Intercités Laurentides Lanaudière seront fixés lors de l'adoption du budget annuel de la Ligue. Ces frais d'adhésion sont payables au Vice Président finance de la ligue le ou avant le dernier mardi précédant le début de la saison.

**Pénalité:** Une pénalité de soixante quinze (75.00\$) dollars sera imposée à toute Association qui ne respectera pas ce délai.

## **11. Cotisation additionnelle**

Au besoin, une cotisation additionnelle pourra être exigée de chaque Association dans le but de financer toute(s) activité(s) spéciale(s) organisée(s) par et pour la Ligue Intercités Laurentides / Lanaudière.

## **12. Parties Hors-Concours**

Les parties Hors-Concours sont permises en tout temps à la condition que ces parties ne soient pas en conflit avec les activités régulières de la Ligue Intercités.

## **13. Transmission des Rapports de Parties**

### **13.1 Transmission des résultats des matchs joués**

- ◆ Les feuilles de pointages des matchs joués doivent être **faxées au numéro suivant: 450-491-4123, ou numérisées (scanner) et envoyer par courriel a: [statistique@hockeyslq.qc.ca](mailto:statistique@hockeyslq.qc.ca)** au plus tard **18h00 le lundi suivant la fin de semaine.**

**Pénalité:** Une pénalité de dix (10.00\$) dollars par fin de semaine pour une première offense et de vingt-cinq (25.00\$) pour les offenses subséquentes sera imposée à l'association fautive qui ne respectera pas cette obligation.

### **13.2 Transmission des feuilles de pointages originales**

L'association locale doit faire parvenir par la poste les feuilles de pointages originales au statisticien de la ligue à l'adresse suivante :

Guy Lavallée Statisticien

a/ s LILL

177 Hélène,

Saint-Eustache, Qc J7P 4J3

#### **Transmission des feuilles de pointages originales**

L'association locale doit faire parvenir les feuilles de pointages originales au registraire de la ligue. Les feuilles de pointages originales doivent être postées le lundi suivant les parties disputées la fin de semaine.

**Pénalité:** Une pénalité de vingt (20.00\$) dollars par programme sera imposée à toute Association qui ne respectera pas ces délais.

#### **DÉFINITION : RAPPORTS DE PARTIES et FIN DE SEMAINE:**

- ◆ Rapports de parties : Feuille de pointages et le rapport d'arbitre s'il y a lieu.
- ◆ Fin de semaine : Inclut du jeudi au dimanche.

### **13.3 Statistiques de classement**

Les statistiques du classement des équipes seront publiées sur le site internet de la ligue Intercités ([www.hockeyslq.qc.ca](http://www.hockeyslq.qc.ca)) à chaque semaine pour toutes les catégories.

### **13.4 Mise à jour des statistiques individuelles sur le site ([www.hockeyslq.qc.ca](http://www.hockeyslq.qc.ca))**

Les statistiques des équipes de la Ligue Intercité Laurentides / Lanaudière sont publiées sur notre site internet via le logiciel GesLigue et compilées par [PublicationSports.com/GesSoft](http://PublicationSports.com/GesSoft)

pour les catégories Pee-Wee, Bantam et Midget. Tous les efforts sont faits afin que les informations sur les horaires des joutes, les résultats, les statistiques et les classements soient les plus à jour et précis possible dans un délai raisonnable. Le statisticien de la ligue Intercités Laurentides / Lanaudière ne sera en aucun cas tenu responsable de l'exactitude de toutes les mises à jour. Des corrections peuvent être apportées par le statisticien si elles sont acheminées par courriel avec le maximum de renseignements. Aucun message anonyme ou incomplet ne sera accepté.

#### **13.4 Mise à jour des statistiques individuelles sur le site ([www.hockeylill.qc.ca](http://www.hockeylill.qc.ca)) (suite)**

Des notes explicatives complètes doivent accompagner toute demande de révision au statisticien de la ligue. Celle-ci sera analysée et comparée avec les données inscrites sur la feuille de pointage.

### **14. Chandails des équipes**

#### **14.1 Ensemble des chandails**

Chaque équipe doit avoir à sa disposition deux (2) ensembles de chandails portant les mêmes numéros.

#### **14.2 Uniformité des chandails**

Tous les joueurs des équipes incluant les gardiens de but devront observer l'uniformité des chandails et des bas (couleurs et motifs identiques). Pour les gardiens de but, les "sweat suit" seront tolérés.

**Pénalité:** À défaut de respecter ce règlement, une pénalité de dix (10.00\$) dollars sera imposée à l'équipe fautive lorsque l'arbitre l'aura indiqué sur la feuille de pointage.

#### **14.3 Couleur (s) des chandails**

Les chandails de couleur foncés seront portés à domicile et les chandails de couleur pâles seront portés à l'extérieur. De plus, les couleurs de chandails des anciennes équipes prédomineront toujours sur les couleurs des nouvelles équipes.

### **15. Annulation d'une partie**

15.1 En cas de force majeure (panne de courant, bris majeur d'équipement, etc.), le délégué et/ou son représentant sur place aura la responsabilité de prendre la décision d'annuler une partie.

15.2 Lors d'une tempête hivernale, le délégués et/ou ses représentants doivent faire tous les efforts possible afin d'obtenir toutes les informations météorologique actualisés. Ils doivent se renseigner régulièrement sur les conditions routières et atmosphériques tout au long de la journée. Ils peuvent s'adresser à un représentant de la ligue pour obtenir un avis s'il y a lieu. Lorsqu'aucune entente n'est possible entre les deux délégués impliqués à savoir si on joue on annule la partie, le responsable de la ligue tranchera et sa décision sera finale.

15.3 Lorsque la décision finale d'annuler la partie est prise par les deux (2) délégués impliqués et/ou le responsable de la ligue, les délégués doivent dès que possible:

1.5.3.1 Aviser par téléphone un responsable de la ligue de l'annulation de la partie,

1.5.3.2 Confirmer l'annulation de la partie par courriel au responsable de la ligue et aux deux (2) associations impliquées. La partie annulée devra être planifiée.

## **16. Classement des équipes (saison et séries)**

### **16.1 Points alloués**

Les points alloués au classement général de saison pour une partie régulière s'établissent comme suit : (ne s'applique pas en séries)

- ◆ 2 points pour une victoire
- ◆ 2 points pour une victoire en fusillade
- ◆ 1 point pour une partie nulle
- ◆ 1 point pour défaite en fusillade
- ◆ 1 point de comportement conservé selon le Programme Franc-jeu
- ◆ 0 point pour une défaite

### **16.2 Départage d'égalité (H.Q. 9.8)**

1. L'équipe ayant remporté le plus de victoire en temps régulier.
2. L'équipe ayant remporté le plus de victoire.
3. L'équipe ayant subi le moins de défaite.
4. L'équipe ayant subi le moins de défaite en temps régulier.
5. L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc-jeu.
6. La fiche gagnante entre les deux (2) équipes concernées (victoires/défaites) en cas d'égalité entre les deux équipes.
7. Le meilleur différentiel entre les buts pour et les buts contre des équipes concernées.
8. Le but le plus rapide. (de tous les matchs joués durant les séries seulement)
9. Si l'égalité persiste, une partie sera disputée entre les deux équipes.

## **17. Associations**

La Ligue Intercités sera formée des Associations suivantes pour la prochaine saison: Blainville, Boisbriand/Ste-Thérèse,, C.L.L., Delta Laval, Deux-Montagnes, Express Laval, Joliette/Crabtree/Berthier, Lachenaie, Lachute, La Plaine, St Lin Laurentides, Laval-Est, Laval-Nord, Lorraine/Rosemère, Mascouche, Mirabel, Monteuil, Mont-Laurier/Ferme-Neuve, Repentigny, Ste-Agathe/Mont-Tremblant, Ste-Anne-des-Plaines, St-Eustache, St-Jérôme et Terrebonne.

## **18. Limite(s) des territoires**

Selon le territoire établi par les régions respectives

## **19. Allocation de dépenses**

Une allocation de dépenses est versée aux membres du Comité Exécutif pour couvrir les frais encourus lors de l'exercice de leurs fonctions. (Normes gouvernementales appliquées)

## **20. Présence aux assemblées**

Toutes les associations membre du C.A. de la ligue doivent être représentées à chaque assemblée (régulière, générale ou spéciale) par le délégué ou son adjoint ou son représentant selon l'article 7.2 de la Constitution de la Ligue Intercités Laurentides / Lanaudière.

**Pénalité:** Toute Association absente à une assemblée (régulière, générale ou spéciale) se verra imposer une pénalité de cinquante (50.00\$) dollars.

## **21. Conduite préjudiciable d'une association envers la ligue**

Une Association qui se rend coupable de Conduite préjudiciable aux intérêts de la ligue ou envers ses officiers ou de déclaration publique à l'encontre de la réputation de la ligue, de ses dirigeants ou de ses associations se verra imposer une pénalité.

**Pénalité:** Une pénalité de trois cent (300.00\$) dollars sera imposé.

## **22. Batailles avant le début de la partie**

Toute bataille avant le début de la partie ou durant la période de réchauffement est passible de pénalités additionnelles aux joueurs et entraîneurs de chaque équipe.

**Pénalité :** Les pénalités additionnelles suivantes seront imposées aux joueurs et/ou entraîneurs impliqués lors de bataille(s) avant le début de la partie ou durant la période de réchauffement :

- a) deux (2) match (s) de suspension pour la première offense à chaque joueur et/ou entraîneur,
- b) et en cas de récidive, joueur et/ou entraîneur seront convoqués devant le comité de discipline de la ligue.



### ***23. Acquittement des états de compte***

Les associations doivent acquitter les comptes du à la ligue au Vice président finance dans les 30 jours suivant le dépôt de l'état de compte.

**Pénalité:** A défaut vingt (20.00\$) dollars additionnels par mois non payé seront chargés à l'association.

### ***24. Adresse des sites internet et logos des associations***

Les associations doivent remettre au Président par courriel : [president@hockeylill.qc.ca](mailto:president@hockeylill.qc.ca) avant le 3<sup>ième</sup> vendredi du mois de juin de l'année courante tout **changement d'adresse du site internet ou le logo d'association** en format EPS ou jpeg (haute définition).